

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2326

29 octobre 2010

SOMMAIRE

Abrias	111609	Chap Audit S.A.	111645
Acorn (Luxco) 3	111609	City Car Holdings S.A.	111641
Aerospace Services S.A.	111615	Claire's Holdings S.à r.l.	111641
A.L.F. Property S.à r.l.	111609	Classis S.A.	111647
Alma Grand SA	111609	Cofima Group S.A.	111610
Almus S.A.	111610	Cowans Financing S.à r.l.	111642
Ambassador S.à r.l.	111617	Cowans Financing S.à r.l.	111641
Anima Sicav	111630	D.R.C. S.A.	111641
Arzachena S.A.	111616	Element Six S.A.	111647
ASPECTA Assurance International Lu- xembourg S.A.	111616	Eurohold S.A.	111647
Aspen S.A.	111614	European Commodity Clearing Luxem- bourg S.à r.l.	111648
Aster Groupe S.à r.l.	111617	Fininco Invest S.A.	111645
Asterion S.à r.l.	111607	Fipoluc S.A.	111648
Aula S.A.	111624	Fläkt Woods Holding S.à r.l.	111627
AW Cleaning S.A.	111624	G 2 M S.à r.l.	111623
Babble Lux	111629	Globaltech S.A.	111626
Backblock S.à r.l.	111627	Gottex Management S.A., SICAR	111642
Balance SCI	111626	Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l. ..	111648
Balance-Wagner SCI	111626	Hausimmo Sàrl	111614
BCG Holding S.à r.l.	111629	ifb Lux S.A.	111608
BCG Luxembourg Holding S.à r.l.	111633	Kikwit Holding S.A.	111629
Beckham Investments	111633	MUSIC Group Commercial Sàrl	111634
Behringer Luxembourg Sàrl	111638	MUSIC Group Commercial Sàrl	111638
Beluga Shipco GP	111635	Nautilus Investments S.à r.l.	111648
Belu Slovaquie S.A.	111634	Patri Immo S.A.	111625
Boson Energy	111629	Saes Getters International Luxembourg S.A.	111644
C 5 S.A.	111634	Silver Sea Developments S.à r.l.	111608
Cabral S.A.	111642	Silver Sea Holdings S.A.	111615
CAL Courtage S.A.	111642	Silver Sea Property Holdings S.à r.l.	111614
Carbon Management S.A.	111644	Sincro Sicav II	111635
Carrée S.A.	111634	Xtreme Equipment Group	111602
C.D.P. S.A.	111635		
Centre d'Expertise et de Diagnostic Auto- mobiles Luxembourgeois S.A.	111644		

Xtreme Equipment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.988.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of September;

Before Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of XTREME EQUIPMENT GROUP, a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated March 15th, 2010, published in the Mémorial C N° 875 dated April 28th, 2010, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 151988 (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Alice Bujon, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

(i) the presence or representation of the Shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list;

(ii) as appears from the attendance list, the 100,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the Shareholders, having been informed in advance on the agenda of the meeting, waived all formalities as regards the convening of the meeting. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

(iii) the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase in the share capital of the Company by a total amount of USD 100,000, so as to raise it from its current amount of USD 100,000 to USD 200,000, by the issue of (i) 10,000 ordinary shares with a nominal value of USD 1 each, (ii) 40,000 preference shares with a nominal value of USD 1 each, (iii) 40,000 type X non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium of USD 11,771,840, and (iv) 10,000 type S non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium of USD 2,942,960

2. Subscription to, and allocation and payment of (a) 10,000 ordinary shares with a contribution in cash of an amount of USD 10,000, (b) 40,000 preference shares with a contribution in cash of an amount of USD 40,000, (c) 40,000 type X non-voting mandatory redeemable preferred shares with a contribution in cash of an amount of USD 11,811,840, and (d) 10,000 type S non-voting mandatory redeemable preferred shares with a contribution in cash of an amount of USD 2,952,960, and subsequent allocation of the global share premiums

3. Subsequent amendment of the article 6 of the articles of association of the Company

4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of USD 100,000, so as to raise it from its current amount of USD 100,000 to USD 200,000, by the issue of (i) 10,000 ordinary shares with a nominal value of USD 1 each, (ii) 40,000 preference shares with a nominal value of USD 1 each, (iii) 40,000 type X non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Type X Non-Voting MRPS") with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium of USD 11,771,840, and (iv) the issue of 10,000 type S non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Type S Non-Voting MRPS") with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium of USD 2,942,960, the whole to be fully paid up by the Shareholders with contributions in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase in the share capital:

(i) of the majority shareholder (the "Majority Shareholder") for an amount of USD 80,000 by the issue of:

a. 40,000 preference shares with a nominal value of USD 1 each, with a contribution in cash for an amount of USD 40,000 (the "Majority Shareholder Preference Contribution"); and

b. 40,000 Type X Non-Voting MRPS with a nominal value of USD 1 each and the payment of the global share premium of USD 11,771,840, with a contribution in cash for an amount of USD 11,811,840 (the "Majority Shareholder Type X Contribution") (the Majority Shareholder Preference Contribution and the Majority Shareholder Type X Contribution being together referred to as the "Majority Shareholder Contributions");

(ii) of the minority shareholder (the "Minority Shareholder") for an amount of USD 20,000 by the issue of:

c. 10,000 ordinary shares with a nominal value of USD 1 each, with a contribution in cash for an amount of USD 10,000 (the "Minority Shareholder Ordinary Contribution"); and

d. 10,000 Type S Non-Voting MRPS with a nominal value of USD 1 each and the payment of the global share premium of USD 2,942,960, with a contribution in cash for an amount of USD 2,952,960 (the "Minority Shareholder Type S Contribution") (the Minority Shareholder Ordinary Contribution and the Minority Shareholder Type S Contribution being together referred to as the "Minority Shareholder Contributions").

Intervention - Subscription - Payment

(i) Ordinary shares:

The Minority Shareholder, represented by its attorney in fact, first declared to fully subscribe to the 10,000 ordinary shares newly issued up to an amount of USD 10,000, with the Minority Shareholder Ordinary Contribution.

Therefore, all the ordinary shares newly issued by the Company are fully subscribed and paid up with the Minority Shareholder Ordinary Contribution.

(ii) Preference shares:

The Majority Shareholder, represented by its attorney in fact, thereupon declared to fully subscribe to the 40,000 preference shares newly issued up to an amount of USD 40,000, with the Majority Shareholder Preference Contribution.

Therefore, all the preference shares newly issued by the Company are fully subscribed and paid up with the Majority Shareholder Preference Contribution.

(iii) Type X Non-Voting MRPS

The Majority Shareholder further declared to fully subscribe to the 40,000 Type X Non-Voting MRPS newly issued up to an amount of USD 40,000 and the payment of a share premium of USD 11,771,849, with the Majority Shareholder Type X Contribution.

Therefore, all the Type X Non-Voting MRPS newly issued by the Company are fully subscribed and paid up with the Majority Shareholder Type X Contribution.

(iv) Type S Non-Voting MRPS

The Minority Shareholder, represented by its attorney in fact, finally declared to fully subscribe to the 10,000 Type S Non-Voting MRPS newly issued up to an amount of USD 10,000 and the payment of a share premium of USD 2,942,960, with the Minority Shareholder Type S Contribution.

Therefore, all the Type S Non-Voting MRPS newly issued by the Company are fully subscribed and paid up with the Minority Shareholder Type S Contribution.

Evidence of the contributions

Proof of the existence of the Majority Shareholder Contributions and proof of the existence of the Minority Shareholder Contributions have been given to the undersigned notary by producing blocked fund certificates.

Allocation of the global share premium:

It is resolved to allocate the global share premium fully paid up by the Majority Shareholder as follows:

- USD 11,763,840 to a share premium, which shall remain attached to the Type X Non Voting MRPS and therefore booked in the Type X Non-Voting MRPS Share Premium Account; and
- USD 8,000 to the legal reserve.

It is further resolved to allocate the global share premium fully paid up by the Minority Shareholder as follows:

- USD 2,940,960 to a share premium, which shall remain attached to the Type X Non Voting MRPS and therefore booked in the Type X Non-Voting MRPS Share Premium Account; and
- USD 2,000 to the legal reserve.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 6. Capital.

The Company's share capital is set at USD 200,000 (two hundred thousand U.S. dollars) divided into three classes, of shares as follows:

- 1) 20,000 ordinary shares ("Ordinary Shares ");
- 2) 80,000 preference shares ("Preference Shares"); and
- 3) non-voting mandatory redeemable preferred shares ("Non-Voting MRPS"), in turn sub-divided into:
 - 80,000 type X Non-Voting MRPS ("Type X Non-Voting MRPS"); and
 - 20,000 type S Non-Voting MRPS ("Type S Non-Voting MRPS").

The Non-Voting MRPS, the Ordinary Shares and the Preference Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares " and individually as a "Share ", and the holders of Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders ".

All the Shares have a nominal value of USD 1 each and are fully paid-up.

All the Shares are in nominative form.

A Shareholders' register shall be kept by the Company at its registered office. The Shareholders' register shall mention the name and the address of each Shareholder as notified by that Shareholder to the Company, the number of the Shares held by each Shareholder, the amount paid-up on each Share, and, as the case may be, the date and details of any Share transfer or conversion. Each Shareholder shall notify in writing to the Company its address and any change thereof.

Any certificates for any Shares shall have endorsed on them in bold type the following legend: "The securities represented by this certificate are subject to the provisions of a unanimous shareholder agreement effective as of March 12, 2010 and those securities are not transferable on the books of the company except in compliance with the terms and conditions of that agreement."

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the Shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

Share premium paid on Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Share share premium account (the "Ordinary Share Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to those Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Preference Shares shall be booked in a Preference Share share premium account (the "Preference Share Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to those Preference Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Type X Non-Voting MRPS shall be booked in a Type X Non-Voting MRPS share premium account (the "Type X Non-Voting MRPS Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Type X Non-Voting MRPS upon which the share premium was paid; and

- any share premium paid on Type S Non-Voting MRPS shall be booked in a Type S Non-Voting MRPS share premium account (the "Type S Non-Voting MRPS Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Type S Non-Voting MRPS upon which the share premium was paid."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand two hundred Euros (5,200.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le septième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société XTREME EQUIPMENT GROUP, une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2010, publiée au Mémorial C, N° 875 du 28 avril 2010 ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151988 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Alice Bujon, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

(i) Les Actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence;

(ii) Ainsi que cela ressort de la liste de présence, les 100.000 actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que les Actionnaires, présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués, renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(iii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 100.000 USD, pour le porter de son montant actuel de 100.000 USD à 200.000 USD, par l'émission de (i) 10.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 chacune, (ii) 40.000 actions privilégiées d'une valeur nominale de 1 USD chacune, (iii) 40.000 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de type X, d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 11.771.840 USD, et de (iv) 10.000 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de type S, d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 2.942.960 USD;

2. Souscription, allocation et paiement de (a) 10.000 actions ordinaires par un apport en numéraire d'un montant de 10.000 USD, (b) 40.000 actions privilégiées par un apport en numéraire d'un montant de 40.000 USD, (c) 40.000 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de type X par un apport en numéraire d'un montant de 11,811,840 USD, et (d) 10.000 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de type S par un apport en numéraire d'un montant de 2.952.960 USD, et subséquente allocation des primes d'émission globales;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises unanimement:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 100.000 USD pour le porter de son montant actuel de 100.000 USD à 200.000 USD, par l'émission de (i) 10.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD chacune, (ii) 40.000 actions privilégiées d'une valeur nominale de 1 USD chacune, (iii) 40.000 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de type X (les "MRPS Sans Droit de Vote de Type X" d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 11.771.840 USD, et (iv) par l'émission de 10.000 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote de type S (les "MRPS Sans Droit de Vote de Type S") d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 2.942.960 USD, le tout étant intégralement libéré et payé par les Actionnaires par des apports en numéraire.

Seconde résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation du capital social:

(i) de l'actionnaire majoritaire (l'"Actionnaire Majoritaire") pour un montant de 80.000 USD par l'émission de:

a. 40.000 actions privilégiées d'une valeur nominale de 1 USD chacune, par un apport en numéraire d'un montant de 40.000 USD (l'"Apport Privilégié de l'Actionnaire Majoritaire");

b. 40.000 MRPS Sans Droit de Vote de Type X, d'une valeur nominale de 1 USD chacune, et le paiement d'une prime d'émission globale de 11.771.840 USD, par un apport en numéraire d'un montant de 11.811.840 USD Apport de Type X de l'Actionnaire Majoritaire") (l'"Apport Privilégié de l'Actionnaire Majoritaire et l'Apport de Type X de l'Actionnaire Majoritaire étant ci-après dénommés ensemble les "Apports de l'Actionnaire Majoritaire"); et

(ii) de l'actionnaire minoritaire (l'"Actionnaire Minoritaire") pour un montant de 20.000 USD par l'émission de:

c. 10.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD chacune, par un apport en numéraire d'un montant de 10.000 USD (l'"Apport Ordinaire de l'Actionnaire Minoritaire")

d. 10.000 MRPS Sans Droit de Vote de Type S, d'une valeur nominale de 1 USD chacune, et le paiement d'une prime d'émission globale de 2.942.960 USD, par un apport en numéraire d'un montant de 2.952.960 USD Apport de Type S de l'Actionnaire Minoritaire") (l'"Apport Ordinaire de l'Actionnaire Minoritaire et l'Apport de Type S de l'Actionnaire Minoritaire étant ci-après dénommés ensemble les "Apports de l'Actionnaire Minoritaire");

Intervention - Souscription - Paiement

(i) Actions ordinaires:

L'Actionnaire Minoritaire, par l'intermédiaire de son mandataire, a tout d'abord déclaré souscrire aux 10.000 actions ordinaires nouvellement émises pour un montant de 10,000 USD, au moyen de l'Apport Ordinaire de l'Actionnaire Minoritaire.

Par conséquent, la totalité des actions ordinaires nouvellement émises ont été intégralement libérées au moyen de l'Apport Ordinaire de l'Actionnaire Minoritaire.

(ii) Actions privilégiées:

L'Actionnaire Majoritaire, par l'intermédiaire de son mandataire, a alors déclaré souscrire 40.000 actions privilégiées nouvellement émises pour un montant de 40.000 USD, au moyen de l'Apport Privilégié de l'Actionnaire Majoritaire.

Par conséquent, la totalité des actions privilégiées nouvellement émises ont été intégralement libérées au moyen de l'Apport Privilégié de l'Actionnaire Majoritaire.

(iii) MRPS Sans Droit de Vote de Type X:

L'Actionnaire Minoritaire, par l'intermédiaire de son mandataire, a par la suite déclaré souscrire aux 40.000 MRPS Sans Droit de Vote de Type X nouvellement émises pour un montant de 40.000 USD, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 11.771.849 USD, au moyen de l'Apport de Type X l'Actionnaire Majoritaire.

Par conséquent, la totalité des MRPS Sans Droit de Vote de Type X nouvellement émises ont été intégralement libérées au moyen de l'Apport de Type X de l'Actionnaire Majoritaire.

(iv) MRPS Sans Droit de Vote de Type S:

L'Actionnaire Minoritaire, par l'intermédiaire de son mandataire, a enfin déclaré souscrire aux 10.000 MRPS Sans Droit de Vote de Type S nouvellement émises pour un montant de 10.000 USD, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 2.942.960 USD, au moyen de l'Apport de Type S de l'Actionnaire Minoritaire.

Par conséquent, la totalité des MRPS Sans Droit de Vote de Type S nouvellement émises ont été intégralement libérées au moyen de l'Apport de l'Actionnaire Majoritaire et de l'Apport de l'Actionnaire Minoritaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence des Apports de l'Actionnaire Majoritaire et preuve de l'existence des Apports de l'Actionnaire Minoritaire ont été données au notaire soussigné par la présentation de certificats de blocage des fonds.

Allocation de la prime d'émission globale

Il est décidé d'allouer la prime d'émission globale entièrement libérée par l'Actionnaire Majoritaire comme suit:

- 11.763.840 USD sont alloués à une prime d'émission qui devra rester rattachée aux MRPS Sans Droit de Vote de Type X et devra donc être comptabilisée dans le Compte de Prime d'Emission des MRPS sans Droit de Vote de Type X; et

- 8.000 USD sont alloués à la réserve légale;

Il est par ailleurs décidé d'allouer la prime d'émission globale entièrement libérée par l'Actionnaire Minoritaire comme suit:

- 2.940.960 USD sont alloués à une prime d'émission qui devra rester rattachée aux MRPS Sans Droit de Vote de Type S et devra donc être comptabilisée dans le Compte de Prime d'Emission des MRPS sans Droit de Vote de Type S; et

- 2.000 USD sont alloués à la réserve légale;

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 6. Capital.

Le capital social de la Société est fixé à 200.000 USD (deux cent mille dollars américains) composé des trois classes d'actions suivantes:

- 20.000 (vingt mille) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires");
- 80.000 (quatre-vingt mille) actions privilégiées (les "Actions Privilégiées"); et
- actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote ("MRPS Sans Droit de Vote") subdivisé entre:
 - 80.000 (quatre-vingt mille) MRPS Sans Droit de Vote de type X (les "MRPS Sans Droit de Vote de Type X"); et
 - 20.000 (vingt mille) MRPS Sans Droit de Vote de type S (les "MRPS Sans Droit de Vote de Type S").

Les MRPS sans Droit de Vote, les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées sont collectivement désignées ci-après comme les "Actions", ou chacune séparément une "Action", et les détenteurs d'Actions sont collectivement désignés ci-après comme les "Actionnaires".

Les Actions ont une valeur nominale d'1 USD chacune et sont entièrement souscrites et libérées.

Toutes les Actions sont nominatives.

Un registre des Actionnaires est tenu par la Société à son siège social. Le registre des Actionnaires doit documenter le nom et l'adresse de chaque Actionnaire tel que communiqués par ledit Actionnaire à la Société, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré par Action et, le cas échéant, la date et les informations relatives à tout transfert ou toute conversion d'Actions. Tout Actionnaire doit notifier par écrit à la Société son adresse et tout changement y relatif.

Les Actions qui ont donné lieu à l'émission de certificats de propriété sont endossées par l'inscription suivante en caractère gras: "The securities represented by this certificate are subject to the provisions of a unanimous shareholder

agreement effective as of March 12, 2010 and those securities are not transferable on the books of the company except in compliance with the terms and conditions of that agreement".

Le capital social et le capital social autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'en matière de modification des Statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer, à tout administrateur ou toute autre personne autorisée, le pouvoir de constater la réalisation des apports et le paiement correspondant à la libération des Actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

Les primes d'émission payées en relation avec les Actions doivent être comptabilisées dans des comptes de prime d'émission spécifiques comme suit:

- Toute prime d'émission payée en relation avec la libération des Actions Ordinaires doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des Actions Ordinaires (le "Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires"), et une telle prime d'émission doit demeurer, attachée aux Actions Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;
- Toute prime d'émission payée en relation avec la libération des Actions Privilégiées doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des Actions Privilégiées (le "Compte de Prime d'Emission des Actions Privilégiées"), et une telle prime d'émission doit demeurer, attachée aux Actions Privilégiées pour lesquelles la prime d'émission a été payée;
- Toute prime d'émission payée en relation avec la libération d'une MRPS Sans Droit de Vote de Type X doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des MRPS Sans Droit de Vote de Type X (le "Compte de Prime d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote de Type X"), une telle prime d'émission doit demeurer rattachée aux MRPS Sans Droit de Vote de Type X pour lesquelles la prime d'émission a été payée; et
- Toute prime d'émission payée en relation avec la libération d'une MRPS Sans Droit de Vote de Type S doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission des MRPS Sans Droit de Vote de Type S (le "Compte de Prime d'Emission des MRPS Sans Droit de Vote de Type S"), une telle prime d'émission doit demeurer rattachée aux MRPS Sans Droit de Vote de Type S pour lesquelles la prime d'émission a été payée."

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont évalués à environ cinq mille deux cents Euros (5.200.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes agissant par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, A. BUJON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39380. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé: Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126800/313.

(100143952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Asterion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127114/11.

(100144913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

ifb Lux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.293.

Auszug aus den Entschlüssen vom alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft vom 17. September 2010

Durch Entschluss des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft wurden die Herren

- Herr Oliver Greiner, geboren am 1. Februar 1971, wohnhaft in D-53773 Hennef (Sieg), Siegalee 22A, und
 - Herr Stephan Alfred Hein, geboren am 29. April 1972, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Enzianweg 16,
- als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung vom Jahr 2016 bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. September 2010.

Für ifb Lux S.A.

Georges Wirtz

Référence de publication: 2010127091/18.

(100144474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Silver Sea Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.165.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société signées en date du 9 septembre 2010 que l'associé unique a décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Davy Beucé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 9 septembre 2010.

- de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie A de la Société, avec effet au 9 septembre 2010, et pour une durée indéterminée:

* Paul Justin HUMPHREYS, né le 2 octobre 1958 à Whalley, Lancashire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21 Great Winchester Street, Londres, EC2N 2JA, Royaume-Uni;

* Robert Patrick MOORES, né le 6 août 1962 à Swinton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 30 Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni;

- de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie B de la Société, avec effet au 9 septembre 2010, et pour une durée indéterminée:

* Catherine BAUDHUIN, née le 31 octobre 1963 à Bruxelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Pascale Le Denic-Nutz, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* Anne Wertz, née le 3 février 1979 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est constitué des personnes suivantes:

Paul Justin Humphreys, gérant de Catégorie A;

Robert Patrick Moores, gérant de Catégorie A;

Catherine Baudhuin, gérant de Catégorie B;

Pascale Le Denic-Nutz, gérant de catégorie B; et

Anne Wertz, gérant de Catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 septembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127406/36.

(100145154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

A.L.F. Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.269.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, septembre 2010.

Pour A.L.F. PROPERTY S.A R.L.

AREND CONSULT S.A.R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010127093/13.

(100144881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Abrias, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.782.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2010 a résolu:

- de coopter Monsieur Pascal Chauvaux (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Pierre Etienne (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

Référence de publication: 2010127095/13.

(100144935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Acorn (Luxco) 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.592.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Acorn (Luxco) 3

Un mandataire

Référence de publication: 2010127099/12.

(100145041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Alma Grand SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010127106/14.

(100145161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Almus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 100.788.

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 22 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010127107/13.

(100145003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Cofima Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.555.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, dûment représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 septembre 2010,
2. Monsieur Luc HANSEN, prénommé,
3. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 septembre 2010.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COFIMA GROUP S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 17 septembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 5.000 (cinq mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée	4.998	49.800,-
2. Monsieur Luc HANSEN, prénommé	1	100,-
3. Monsieur Guy HORNICK, prénommé	1	100,-
TOTAUX	5.000	50.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.

Monsieur Luc HANSEN, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2010. LAC/2010/40804. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127188/202.

(100144476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Hausimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 105.812.

—
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2010, reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, enregistré à Esch/Alzette en date du 21 juin 2010, raltion EAC/2010/7404

que:

L'adresse du siège social est fixée à L-2537 Luxembourg, 19 rue Sigismond.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 septembre 2010.

Mlle MUHOVIC.

Référence de publication: 2010127262/14.

(100145136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Aspen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.790.

A noter le changement de domicile des administrateurs suivants:

- Madame Brigitte Laschet, employée privée qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald,

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010127113/18.

(100145004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.155.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société signées en date du 9 septembre 2010 que l'associé unique a décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Davy Beaucé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 9 septembre 2010.

- de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie A de la Société, avec effet au 9 septembre 2010, et pour une durée indéterminée:

* Paul Justin HUMPHREYS, né le 2 octobre 1958 à Whalley, Lancashire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21 Great Winchester Street, Londres, EC2N 2JA, Royaume-Uni;

* Robert Patrick MOORES, né le 6 août 1962 à Swinton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 30 Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni;

- de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie B de la Société, avec effet au 9 septembre 2010, et pour une durée indéterminée:

* Catherine BAUDHUIN, née le 31 octobre 1963 à Bruxelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Pascale Le Denic-Nutz, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* Anne Wertz, née le 3 février 1979 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est constitué des personnes suivantes:

Paul Justin Humphreys, gérant de Catégorie A;

Robert Patrick Moores, gérant de catégorie A;

Catherine Baudhuin, gérant de Catégorie B;

Pascale Le Denic-Nutz, gérant de catégorie B; et

Anne Wertz, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127409/36.

(100145157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Aerospace Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.268.

—
EXTRAIT

En date du 3 septembre 2010, l'Associé Unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet au 2 août 2010.

- M. Ivo Hemelraad avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur avec effet au 2 août 2010. Son mandat expirera à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

- La démission de M. Jorrit Cromptvoets en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet au 2 août 2010.

- M. Wim Rits avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur avec effet au 2 août 2010. Son mandat expirera à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015,

- Le siège social de la société est transféré du "12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg" avec effet au 2 août 2010

Il convient également de noter que l'adresse de l'administrateur Mme Marjoleine Van Oort est modifiée comme suit: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127121/21.

(100144470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.153.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société signées en date du 9 septembre 2010 que l'actionnaire unique a décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Davy Beaucé en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat au 9 septembre 2010.

- de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société, avec effet au 9 septembre 2010, et pour une durée de six (6) ans:

* Paul Justin HUMPHREYS, né le 2 octobre 1958 à Whalley, Lancashire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21 Great Winchester Street, Londres, EC2N 2JA, Royaume-Uni;

* Robert Patrick MOORES, né le 6 août 1962 à Swinton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 30 Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni;

* Catherine BAUDHUIN, née le 31 octobre 1963 à Bruxelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Pascale Le Denic-Nutz, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* Anne Wertz, née le 3 février 1979 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est constitué des personnes suivantes:

Paul Justin Humphreys;

Robert Patrick Moores;

Catherine Baudhuin;

Pascale Le Denic-Nutz; et

Anne Wertz;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127407/33.

(100145155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Arzachena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 144.940.

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 23 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010127126/16.

(100144951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.935.

Zirkularbeschlüsse des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat beschliesst in seiner ordentlichen Verwaltungsratssitzung ; im Wege eines Zirkularbeschlusses; vom 15. Januar 2010; mit Wirkung zum 1. Januar 2010 die Ernennung von Herrn Herbert K. HAAS, wohnhaft in 6, Allerhoopsweg, D-30938 Burgwedel (Deutschland) zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates auf unbegrenzte Dauer.

Der Verwaltungsrat beschliesst in einem weiteren Zirkularbeschluss vom 25. Mai 2010 dass das Verwaltungsratsmitglied Herr Dr. Olaf KLIESOW mit Wirkung zum 31.05.2010 aus dem Verwaltungsrat ausscheidet und dass das Verwaltungsratsmitglied Herr Pierre MERSCH mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat und als Delegierter des Verwaltungsrates ausscheidet. Der Verwaltungsrat beschliesst ausserdem die Ernennung von Herrn Olivier SCHMIDT-BERTEAU, beruflich wohnhaft in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, zum Verwaltungsratsmitglied und zum Geschäftsführer der Gesellschaft bis zur der Generalversammlung die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Das stellvertretende Verwaltungsratsmitglied Herr Jacques SANTER scheidet mit Wirkung zum 13. April 2010 aus dem Verwaltungsrat aus.

Dr. Heinz-Peter ROß scheidet mit Wirkung zum 31. Dezember 2009 aus dem Verwaltungsrat aus.

Luxemburg, den 10. September 2010.

Für gleichlautende Mitteilung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010127127/23.

(100145140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Aster Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.522.

Résolution de l'associé unique du 1^{er} septembre 2010

En date du 1^{er} septembre 2010, l'associé unique de la société ASTER GROUPE S.À R.L. (la " Société") a décidé de nommer Monsieur Stéphane Rassinier, Ingénieur, né le 3 juillet 1951 à Shlejowek (Pologne), demeurant au 2, Avenue Constance, F-91200 Athis Mons en qualité de gérant unique de la Société pour une durée illimitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

ASTER GROUPE S.À R.L.

Stéphane Rassinier

Référence de publication: 2010127128/15.

(100144580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Ambassador S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.590.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Ambassador S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the City of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by

any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each.

All the two hundred and fifty (250) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Christian HEINEN, company director, born in Malmédy (Belgium), on February 1, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. David SANA, company director, born in Forbach (France), on April 10, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Ambassador S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents

ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

111623

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Christian HEINEN, administrateur de sociétés, né à Malmédy (Belgique), le 1^{er} février 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} septembre 2010. Relation: EAC/2010/10509. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127110/333.

(100145143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

G 2 M S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrierrue-Coin rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 147.286.

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social à L1650 Luxembourg, 6 avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 29945, représentée par son administrateur délégué Emile WIRTZ, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6 avenue Guillaume, non présent ici représenté par Monsieur Gilles PIGNOLO, employé privé, demeurant à L-3720 Rumelange, 8 rue d'Esch, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 15 septembre 2010, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle société comparante représentée comme il vient d'être dit, déclare qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée G 2 M S.à r.l, avec siège social à L-3480 Dudelange, 59 rue Gaffelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2009 publié au Mémorial C numéro 1556 en date du 12 août 2009.

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article 4 des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Dudelange à Foetz et décide par conséquent de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Foetz.»

L'adresse du siège est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie/Coin rue des Artisans.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.-EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pignolo , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 11189. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-€

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127227/45.

(100144485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Aula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 99.852.

A noter le changement de domicile des administrateurs suivants:

- Madame Brigitte Laschet, employée privée qui réside désormais professionnellement 1, rue Peterelchen L-2370 Howald,

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peterelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peterelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 22 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010127129/18.

(100145002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

AW Cleaning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 15, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 90.869.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 24 juin 2010

L'assemblée décide à l'unanimité:

Les actionnaires représentant 100 % des parts de la société AW Cleaning S.A, préqualifiés accepte:

- Démission de FOURNIER Alexandre René, demeurant 30, rue Saint Sébastien à L-3752 Rumelange au poste d'administrateur,

- Démission de FOURNIER Alexandre René, demeurant 30, rue Saint Sébastien à L-3752 Rumelange au poste d'administrateur déléguée.

- Démission de WESTERLINCK Alain, ouvrier, demeurant à B-9120 Kallo, 47 Sint Ignatiusstraat au poste d'administrateur.

- Nomination de BARTHEL Mathieu, employé, demeurant à 12, rue des Prés, F-57480 Kitzig au poste d'administrateur et administrateur délégué

- Nomination de WAES Roger François Louis, retraité, demeurant B-8554 Zwevegem,11, Moenstraat Belgique au poste d'administrateur
- Changement du siège social au 15, Esplanade L-5533 Rémich.
- La société sera valablement engagée par la signature des deux gérants pour tous les contrats.
- La société sera valablement engagée jusqu'à la somme de 2 000 euros par la seule signature de l'administrateur délégué au-delà de cette somme la société sera valablement engagée par les signatures conjointes des deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010127130/28.

(100144552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Patri Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.812.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société de droit français «NORMA», établie et ayant son siège social à F-75016 Paris, 21, avenue des Peupliers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro D 519 162 945, représentée par Monsieur Denis TUIL, agissant en sa qualité de gérant,

ici représenté par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lequel comparant, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme «PATRI IMMO S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 88812, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 12 août 2002, publié au Mémorial C n° 1506 du 18 octobre 2002.

II. - Que le capital social de la société anonyme «PATRI IMMO S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à TROIS MILLIONS SEPT CENT HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (3.708.200,-), représenté par TRENTE-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-DEUX (37.082) actions de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, intégralement libéré.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «PATRI IMMO S.A.».

IV. - Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que la comparante déclare que l'actif de la société comprend:

Désignation de l'immeuble

Un HÔTEL PARTICULIER situé à Paris (16^{ème} arrondissement), 21, avenue des Peupliers, dans la villa Montmorency comprenant:

- un bâtiment en retrait sur l'avenue, double en profondeur, élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de trois étages carrés, le troisième étage en retrait.

le tout cadastré Section BQ numéro 183, lieudit «21 avenue des Peuplier» pour une contenance de 02 ares 83 centiares.

Titre de propriété

Ledit hôtel particulier ci-dessus désigné a été acquis par la société anonyme PATRI IMMO S.A., pré-désignée, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Jean-Luc NONY, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Jean-Luc NONY, Jacques LAVIGNE et Marie-Françoise RIBO, notaires associés», titulaire d'un office notarial, dont le siège est à PARIS (4^{ème} arrondissement), 5, rue du Renard (Place de l'Hôtel de ville), en date du 30 septembre 2002.

VI: - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus (notamment les provisions en relation avec le transfert du dit immeuble) ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. – Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. – qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. – Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

IX. -Que la présente dissolution a été réalisé en tenant compte également des dispositions de l'article 1844-5 du code civil français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.Liegeois, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11228. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127369/62.

(100144482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Globaltech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 80.725.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 14 février 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 808 du 25 septembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 9 mars 2009 que Madame Mara DE BIASI, expert-comptable, née le 9 février 1973 à CH-DELEMONT et demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Sandra TREVITO démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Le mandat de Madame Mara DE BIASI sera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 6 des statuts de la société, la nouvelle administratrice Madame Mara DE BIASI est autorisée d'engager la société par la signature individuelle.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour la société GLOBALTECH S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010127245/19.

(100145051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Balance SCI, Société Civile Immobilière,

(anc. Balance-Wagner SCI).

Siège social: L-2551 Luxembourg, 87, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 993.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2010

Les associés de la société civile immobilière BALANCE-WAGNER SCI, Société Civile Immobilière, ont pris, en date du 2 septembre 2010, la résolution suivante:

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la BALANCE-WAGENER S.C.I. et donc par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de BALANCE S.C.I., société civile immobilière.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010127141/16.

(100144481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Backblock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.706.250,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.461.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales du 28 juillet 2010 que, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales
Hireminds Consultores e serviços, LDA	1.188.250,-
Total	1.188.250,-

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127134/17.

(100145168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Fläkt Woods Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.132.

—
In the year two thousand and ten, on the first of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Fläkt Woods Holding S.à r.l." (the Company) a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 117 132, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of June 7, 2006, published in Memorial C number 1570, page 75315 of August 18, 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist with professional address at Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg.

The Chairman requested the notary to act:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As it appears, 125 (hundred and twenty five) shares, representing 100 % of the capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- That the Agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen with immediate effect.

2. Amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L1445 Strassen with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the Article 3 of the Article of Incorporation to read as follows:

“ Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Strassen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée «Fläkt Woods Holding S.à r.l.», ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117 132, constituée suivant un acte du notaire Elvinger du 7 juin 2006, publié le 18 aout 2006 au mémorial C numéro 1570, page 75315.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'unique actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte, 125 (cent vingt cinq) parts sociales, représentant 100 % du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'unique actionnaire a été préalablement été informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen avec effet immédiat.

2.- Modification l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès verbal, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera fois.

Signé: R. GALIOTTO, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38605. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127218/91.

(100144528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Boson Energy, Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 143.324.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010127138/11.

(100144518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Babble Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 109.628.

Nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de commissaire de la société BABBLE LUX avec effet immédiat. Nous procéderons à la publication de la démission du commissaire au mémorial du Grand-Duché du Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Ronald Weber / Romain Bontemps.

Référence de publication: 2010127140/11.

(100144517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

BCG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.676.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.337.

Les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127145/12.

(100144914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Kikwit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.997.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 14 septembre que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010127305/20.

(100145190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.990.

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ANIMA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, constituée et organisée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.990, constituée suivant un acte du 1^{er} juillet 2005, par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 704 du 16 juillet 2005,

L'assemblée est présidée par Monsieur Alberto CAVADINI, employé privé, demeurant professionnellement au 6 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Le président désigne comme secrétaire Madame Anna Maria SODDE, employée privée, demeurant professionnellement au 6 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Fabio LUCCI, employé privé, demeurant professionnellement au 6 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de liquider la Société et chacun de ses Compartiments Anima European Equity, Anima American Equity, Anima International Equity, Anima Asian Equity, Anima Short Term et Anima European Currencies Bond (ciaprès ensemble les "Compartiments" et séparément le "Compartiment"), de procéder à la liquidation desdits Compartiments séparément, conformément à l'article 133 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (ci-après la "Loi OPC"), qui spécifie que la liquidation du dernier compartiment d'un organisme de placement collectif entraînera la liquidation de l'organisme de placement collectif tel qu'il en est fait référence à l'article 106(1) de la Loi OPC, et qui confère en conséquence des pouvoirs spécifiques au liquidateur Compartiment par Compartiment conformément aux spécificités de ces Compartiments;

2. Nomination de Me Charles Ossola comme liquidateur de la Société et de ses Compartiments;

3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima European Equity;

4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima American Equity;

5. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima International Equity;

6. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima Asian Equity;

7. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima Short Term;

8. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur pour la liquidation de Anima European Currencies Bond;

9. Nomination de Deloitte SA comme auditeur à la liquidation de la Société et de ses Compartiments;

10. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé par lettres recommandées le 12 août 2010 aux actionnaires nominatifs, ainsi que par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 12 août 2010 Numéro 1633 et du 19 août 2010, Numéro 1686.

- dans le Tageblatt du 12 août 2010 et du 19 août 2010,

VI. Que les résolutions portées à l'ordre du jour requièrent un quorum de présence de 50% du capital de la Société et que les résolutions de l'ordre du jour de cette assemblée pourront seulement être adoptées valablement si elles sont approuvées par au moins deux tiers des voix exprimées à l'assemblée.

V. Il résulte de la liste de présence que sur soixante-treize mille deux cent trente-deux (73.232) actions en émission, soixante-quatre mille soixante-et-onze (64.071), soit 87,49 % des actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

VI. Il s'en suit que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de dissoudre et de liquider la Société et chacun de ses Compartiments Anima European Equity, Anima American Equity, Anima International Equity, Anima Asian Equity, Anima Short Term et Anima European Currencies Bond (ensemble les "Compartiments" et séparément le "Compartiment").

L'Assemblée décide de procéder à la liquidation desdits Compartiments séparément, conformément à l'article 133 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, tel qu'amendée (la "Loi OPC"), qui spécifie que la liquidation du dernier compartiment d'un organisme de placement collectif entraînera la liquidation de l'organisme de placement collectif tel qu'il en est fait référence à l'article 106(1) de la Loi OPC, et l'assemblée confère en conséquence des pouvoirs spécifiques au liquidateur Compartiment par Compartiment conformément aux spécificités de ces Compartiments telles que développées ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Me Charles Ossola, dont les bureaux sont situés au 20, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, né à Nancy (France), le 22 novembre 1963, comme liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société et de chacun de ses Compartiments.

Troisième résolution

L'assemblée décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur pour la liquidation du Compartiment Anima European Equity comme suit:

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Le liquidateur pourra maintenir le domicile de la Société concernant le Compartiment Anima European Equity au 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et être assisté par l'agent d'administration centrale et le dépositaire (nommément RBC Dexia Investor Services Bank S.A.), ainsi que par le conseiller en investissement et le distributeur (nommément Anima SGR S.p.A.), dans l'exécution de ses obligations.

Le liquidateur pourra passer tout acte et procéder à toutes opérations, incluant celles auxquelles il est fait référence à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sans l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou des tâches spécifiques définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le liquidateur sera autorisé, à sa seule discrétion, à faire des avances de paiements du boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le liquidateur aura le droit à une rémunération incluant les dépenses telles que (notamment) l'assurance professionnelle en rapport avec la pratique de marché applicable aux services rendus par les experts-comptables.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur pour la liquidation du Compartiment Anima American Equity comme suit:

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Le liquidateur pourra maintenir le domicile de la Société concernant le Compartiment Anima American Equity au 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et être assisté par l'agent d'administration centrale et le dépositaire (nommément RBC Dexia Investor Services Bank S.A.), ainsi que par le conseiller en investissement et le distributeur (nommément Anima SGR S.p.A.), dans l'exécution de ses obligations.

Le liquidateur pourra passer tout acte et procéder à toutes opérations, incluant celles auxquelles il est fait référence à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sans l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou des tâches spécifiques définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le liquidateur sera autorisé, à sa seule discrétion, à faire des avances de paiements du boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le liquidateur aura le droit à une rémunération incluant les dépenses telles que (notamment) l'assurance professionnelle en rapport avec la pratique de marché applicable aux services rendus par les experts-comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur pour la liquidation du Compartiment Anima International Equity comme suit:

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Le liquidateur pourra maintenir le domicile de la Société concernant le Compartiment Anima International Equity au 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et être assisté par l'agent d'administration centrale et le dépositaire (nommément RBC Dexia Investor Services Bank S.A.), ainsi que par le conseiller en investissement et le distributeur (nommément Anima SGR S.p.A.), dans l'exécution de ses obligations.

Le liquidateur pourra passer tout acte et procéder à toutes opérations, incluant celles auxquelles il est fait référence à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sans l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou des tâches spécifiques définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le liquidateur sera autorisé, à sa seule discrétion, à faire des avances de paiements du boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le liquidateur aura le droit à une rémunération incluant les dépenses telles que (notamment) l'assurance professionnelle en rapport avec la pratique de marché applicable aux services rendus par les experts-comptables.

Sixième résolution

L'assemblée décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur pour la liquidation du Compartiment Anima Asian Equity comme suit:

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Le liquidateur pourra maintenir le domicile de la Société concernant le Compartiment Anima Asian Equity au 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et être assisté par l'agent d'administration centrale et le dépositaire (nommément RBC Dexia Investor Services Bank S.A.), ainsi que par le conseiller en investissement et le distributeur (nommément Anima SGR S.p.A.), dans l'exécution de ses obligations.

Le liquidateur pourra passer tout acte et procéder à toutes opérations, incluant celles auxquelles il est fait référence à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sans l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou des tâches spécifiques définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le liquidateur sera autorisé, à sa seule discrétion, à faire des avances de paiements du boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le liquidateur aura le droit à une rémunération incluant les dépenses telles que (notamment) l'assurance professionnelle en rapport avec la pratique de marché applicable aux services rendus par les experts-comptables.

Septième résolution

L'assemblée décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur pour la liquidation du Compartiment Anima Short Term comme suit:

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Le liquidateur pourra maintenir le domicile de la Société concernant le Compartiment Anima Short Term au 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et être assisté par l'agent d'administration centrale et le dépositaire (nommément RBC Dexia Investor Services Bank S.A.), ainsi que par le conseiller en investissement et le distributeur (nommément Anima SGR S.p.A.), dans l'exécution de ses obligations.

Le liquidateur pourra passer tout acte et procéder à toutes opérations, incluant celles auxquelles il est fait référence à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sans l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou des tâches spécifiques définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le liquidateur sera autorisé, à sa seule discrétion, à faire des avances de paiements du boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le liquidateur aura le droit à une rémunération incluant les dépenses telles que (notamment) l'assurance professionnelle en rapport avec la pratique de marché applicable aux services rendus par les experts-comptables.

Huitième résolution

L'assemblée décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur pour la liquidation du Compartiment Anima European Currencies Bond comme suit:

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Le liquidateur pourra maintenir le domicile de la Société concernant le Compartiment Anima European Currencies Bond au 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et être assisté par l'agent d'administration centrale et le dépositaire (nommément

ment RBC Dexia Investor Services Bank S.A.), ainsi que par le conseiller en investissement et le distributeur (nommément Anima SGR S.p.A.), dans l'exécution de ses obligations.

Le liquidateur pourra passer tout acte et procéder à toutes opérations, incluant celles auxquelles il est fait référence à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sans l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou des tâches spécifiques définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le liquidateur sera autorisé, à sa seule discrétion, à faire des avances de paiements du boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le liquidateur aura le droit à une rémunération incluant les dépenses telles que (notamment) l'assurance professionnelle en rapport avec la pratique de marché applicable aux services rendus par les experts-comptables.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer Deloitte S.A. comme auditeur à la liquidation de la Société et de ses Compartiments.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR)..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance à

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: A. CAVADINI, A.M. SODDE, F. LUCCI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38975. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127125/188.

(100144727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Beckham Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 98.271.

—
EXTRAIT

L'associé unique a approuvé en date du 22 septembre 2010 la résolution suivante:

- La Fiduciaire Marc Muller, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été désignée comme Réviseur de la société avec effet rétroactif au 30 décembre 2005 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010127147/15.

(100144999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

BCG Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.982.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.258.

—
Les comptes annuels pour la période du 1^{er} mars 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127146/12.

(100144915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

MUSIC Group Commercial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.131.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59636 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127149/10.

(100144628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Belu Slovaquie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 141.666.

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010127150/16.

(100144952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Carrée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 87.388.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2010

La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes, en date du 21 juin 2010 est acceptée.

La nomination de la société READ S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010127178/16.

(100144992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

C 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.894.

A noter le changement de domicile des administrateurs suivants:

- Madame Brigitte Laschet, employée privée qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald,

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010127156/18.

(100145005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

C.D.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.253.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, septembre 2010.

Pour C.D.P. S.A.

AREND CONSULT S.A.R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010127157/13.

(100144878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.738.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 21 Septembre 2010 («l'Assemblée Générale») n'a pas renouvelé le mandat de l'administrateur suivant:

- Madame Miriam Sironi, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via San Salvatore 6, CH-6900 Lugano, Suisse.

L'Assemblée Générale a nommé l'administrateur suivant:

- Monsieur Giovanni PATRI, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mai 2011.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Président, avec adresse professionnelle, 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via San Salvatore 6 CH-6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mai 2011.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise:

- Deloitte S.A., réviseur d'entreprise, 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mai 2011.

Pour Sincro SICAV II

Référence de publication: 2010127421/23.

(100144712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Beluga Shipco GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.516.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of September,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Beluga Shipco GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 155.516, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on September 1, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company), Neunzehnte N.St. Beteiligungs GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Teerhof 59, 28199 Bremen, registered with the commercial register with the local court of Bremen under number HRB 26257 (the Sole Shareholder), represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600) by way of the issuance of one hundred (100) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1. above;

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the share capital increase adopted under item 1. above;

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any employee of Oaktree in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600) by way of the issuance of one hundred (100) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder approves and accepts the subscription and payment of the newly issued shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 100 (one hundred Euro), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of EUR 100 (one hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which had been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any employee of Oaktree in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

111637

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize septembre,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée Générale) de l'associé unique de Beluga Shipco GP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.516, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, le 1 septembre 2010, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société), Neunzehnte N.St. Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social au Teerhof 59, 28199 Bremen, Allemagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce du tribunal locale de Bremen sous le numéro HRB 26257 (l'Associé Unique), ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée par un acte sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent Euros (EUR 100) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) par l'émission de cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1.;

Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

3. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements mentionnés ci-dessus en donnant pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Oaktree à Luxembourg, agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

4. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent Euros (EUR 100) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) par la création et l'émission de cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire aux parts sociales nouvellement émises de la Société et de libérer intégralement l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription – Libération

Ces faits exposés,

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 100 (cent Euros) qui sera entièrement affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Le montant total de EUR 100 (cent Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements mentionnés ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Oaktree à Luxembourg, agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40224. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127135/146.

(100144545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**MUSIC Group Commercial Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Behringer Luxembourg Sàrl).**

Capital social: USD 25.272,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.131.

In the year two thousand and ten, on the second day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

MUSIC GROUP LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its registered office in Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

Represented by Me Cyrille Teres, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L2123 Luxembourg, by virtue of a proxy dated August 31, 2010

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

MUSIC GROUP LIMITED (hereafter to as the "Sole Shareholder") is the sole shareholder of Behringer Luxembourg Sàrl, a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur, (hereafter referred to as the "Company") incorporated by a deed enacted on November 7, 2008, by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2911 dated December 5, 2008.

111639

Agenda

- 1.- Amendment of the Company's designation;
- 2.- Amendment of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the modification of the Company's designation;
- 3.- The currency of Company's corporate capital is to be changed from EUR to USD;
- 4.- Amendment of article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the planned conversion of the Company's corporate capital; and
- 5.- Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's designation, as a consequence, the Company's designation shall be as follows: "MUSIC Group Commercial Sàrl".

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 1 of the Company's articles of association, in order to reflect the new designation of the Company.

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, article 1 of the Company's articles of association shall be amended the following text:

"There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of " MUSIC Group Commercial Sàrl ", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Third resolution

The currency of the Company's corporate capital at the incorporation amounted to twenty thousand Euro (EUR 20.000.-) represented by two hundred (200) units in registered form with a par value of 100 Euro (EUR 100.-) each.

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the Company's corporate capital from Euro to US Dollar to be set at the amount of twenty-five thousand two hundred seventy-two US Dollar (USD 25,272.-), represented by two hundred (200) units with no mention of par value, with effective date as of September 1, 2010.

The EUR / USD exchange rate is the one applicable as of August 31, 2010 (exchange rate 1.2636).

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolution, article 5.1 of the Company's articles of association shall be amended and replaced by the following text in order to reflect the conversion of the Company's corporate capital in USD:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at twenty-five thousand two hundred seventy two US Dollar (USD 25,272.-) represented by two hundred (200) units in registered form with no mention of par value".

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deux septembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé

A comparu:

MUSIC GROUP LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes.

Représentée par Me Cyrille Teres, demeurant professionnellement à L-2123 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé en date du 31 août 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'associé unique dûment représenté ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte,

Le comparant déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

MUSIC GROUP LIMITED (ci-après l'«Associé Unique») est l'associé unique de Behringer Luxembourg Sàrl, une «société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur, (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant un acte reçu le 7 novembre 2008, par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2911 du 5 décembre, 2008.

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la Société;
 - 2.- Modification de l'article 1 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de nom de la Société;
 - 3.- La devise du capital social de la Société devant être changée de l'euro pour le dollar américain;
 - 4.- Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter la conversion du capital social de la Société;
- et
- 5.- Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société, par conséquent, la dénomination Société est désormais la suivante: "MUSIC Group Commercial Sàrl".

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la nouvelle dénomination de la Société.

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'article 1 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MUSIC Group Commercial Sàrl" (ci-après "la Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Troisième résolution

La devise du capital social à la constitution de la Société était de vingt mille euros (EUR 20.000,-) représentée par deux cents (200) parts sociales émises avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'Associé Unique décide de modifier la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain pour le fixer au montant de vingt-cinq mille deux-cent soixante-douze dollars américains (USD 25.272,-) représenté par deux-cents (200) parts sans indication de valeur nominale, cette modification prenant effet au 1^{er} septembre 2010.

Le taux de change EUR / USD appliqué est celui du 31 août 2010 (taux de change 1.2636).

Quatrième résolution

En conséquences des déclarations et résolutions précédentes, l'article 5.1 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant afin de refléter sa conversion en US dollars.

«Le capital social est fixé à vingt-cinq mille deux-cent soixante-douze US dollars (USD 25.272,-) représenté par deux-cents (200) parts sociales nominatives sans indication de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, la séance est close.

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue du comparant, connu du notaire par nom, prénoms, états et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. TERES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38979. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127148/129.

(100144614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

City Car Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.808.

Extrait des décisions portant à publication de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 17/09/2010.

L'Assemblée a décidé:

- d'accepter la démission de M. Benoît CAILLAUD de ses fonctions d'administrateur de la Société.
- de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société de M. Felix Stefan FISCHER, avocat, né à Wettingen (Suisse), le 20 mai 1963, résidant professionnellement CH 8021 Zurich (Suisse), Limmatquai 94 jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010127167/18.

(100144719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

D.R.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.889.

Extraits du Procès verbal du Conseil d'administration juillet 2010

Le siège social de la société est transféré à compter du 1^{er} juillet 2010 du 2 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg au 23 avenue Monterey, L – 2163 Luxembourg.

Mr Willem Marinus Aardoom, demeurant professionnellement 23 Avenue Monterey, L – 2163 Luxembourg, représentant la société EURCO SA administrateur remplace Mr Nicolas Léonard, démissionnaire, avec effet au 1^{er} juillet 2010 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010127194/15.

(100144624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Claire's Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.878.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010127168/10.

(100144475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Cowans Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.479.

Les comptes annuels pour la période du 5 février 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127170/12.

(100144916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Cowans Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127171/11.

(100144917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Gottex Management S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.933.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le seul actionnaire de la société en date du 19 juillet 2010 que les mandats des Administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'approbation des comptes annuels de GOTTEX MANAGEMENT S.A., SICAR au 31 décembre 2010:

- Timothy RONIGER,
- Joachim GOTTSCHALK,
- Richard LEIBOVITCH,
- John-Paul BAILEY,
- Max GOTTSCHALK.

Le mandat du Réviseur d'Entreprise suivant a aussi été renouvelé pour la même durée:

- ERNST & YOUNG société domiciliée au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 47771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127228/21.

(100145075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Cabral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127174/10.

(100144859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

CAL Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.175.

L'an deux mille dix.

Le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAL COURTAGES, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39 allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 67.175,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 64 du 03 février 1999.

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 369 du 19 février 2010.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT CINQUANTE (350) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000.-€) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 65.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (€ 35.000,-) à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-), par la création de six cent cinquante (650) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes à libérer par des versements en espèces;

b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital;

c) Souscription et libération des 650 actions nouvelles par CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG;

d) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

e) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 65.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (€ 35.000,-) à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-), par la création de six cent cinquante (650) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes à libérer par des versements en espèces

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription et Libération.

La société CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte,

déclare souscrire les six cent cinquante (650) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 650 actions nouvelles par CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG, préqualifiée.

Les six cent cinquante (650) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 65.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa.

"Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-), représenté par MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune."

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE CENT EUROS (€ 1.100.-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127175/79.

(100144597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Saes Getters International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.526.

Il résulte des actes de la Société que:

- son Administrateur Mr Vincent THILL a changé son adresse pour 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- son Administrateur Mr Salvatore DESIDERIO a changé son adresse pour 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- son Administrateur et President Mr Massimo DELLA PORTA a changé son adresse pour 11, Via Maria Teresa, I-20123 Milan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Salvatore DESIDERIO / Benoît DESSY

Administrateurs

Référence de publication: 2010127414/19.

(100144944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Carbon Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.676.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127177/10.

(100144908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Centre d'Expertise et de Diagnostic Automobiles Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 98.575.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 avril 2008 que:

Suite à l'expiration des mandats du conseil d'administration, l'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Jean-Philippe GRAFF, employé, demeurant actuellement à L-9227 DIEKIRCH, Esplanade 50

- Monsieur André ARENS, employé, demeurant actuellement à Meyerode 42, B-4770 AMEL
- Monsieur Michael KRAUTH, expert automobile, demeurant actuellement à 43, Houwer, NL-6372NN LANDGRAAF
Leurs mandats prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2014 et statuant sur l'exercice 2013.

Monsieur Jean-Philippe GRAFF, prénommé est nommé Administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Suite à l'expiration du mandat du Commissaire au Comptes, l'Assemblée Générale nomme comme nouveau Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Paul MÜLLER employé, demeurant à L-9840 SIEBENALER, maison 20

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2014 et statuant sur l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010128599/27.

(100144981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Chap Audit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 74.874.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2010

La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes, en date du 21 juin 2010 est acceptée.

La nomination de la société READ S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010127182/16.

(100144993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Fininco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.163.

L'an deux mille dix,

Le vingt août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FININCO INVEST S.A.", avec siège social à L2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2918 du 8 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 143.163.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant professionnellement à Bofferdange, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de l'administrateur unique.
2. Nomination des membres du conseil d'administration.
3. Modification de l'objet social, et modification subséquente de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour l'objet l'acquisition et la vente de patrimoine immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet l'acquisition, le développement de tous droits de propriétés industrielles ou intellectuelles ainsi que, plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à cette dernière.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a enfin pour objet les activités de gestion de sièges, c'est-à-dire, à ce titre, toutes activités et prestations de services, conseils, assistances, relations publiques et marketing, en vue de permettre l'amélioration des relations économiques et sociales avec ses filiales, et également de promouvoir le développement économique de celles-ci.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission en date du 15 juillet 2010 de Monsieur Marküs MÖLLER, consultant, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, de ses fonctions d'administrateur unique de la société et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis le 11 novembre 2008 jusqu'à la date du 15 juillet 2010.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide nommer les personnes suivantes comme membres du conseil d'administration:

- Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

- Monsieur Patrice LICATA, administrateur de sociétés, demeurant à F-67400 Illkirch, 14, rue du Canal,

- "INVERNESS PROPERTIES Limited", société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, suite 4, Giro's Passage, immatriculée au Companies' House de Gibraltar sous le numéro OC98046,

représentée par Maître Alain LORANG, prénommé.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en l'an deux mille seize.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et de modifier subséquemment l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour l'objet l'acquisition et la vente de patrimoine immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet l'acquisition, le développement de tous droits de propriétés industrielles ou intellectuelles ainsi que, plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à cette dernière.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a enfin pour objet les activités de gestion de sièges, c'est-à-dire, à ce titre, toutes activités et prestations de services, conseils, assistances, relations publiques et marketing, en vue de permettre l'amélioration des relations économiques et sociales avec ses filiales, et également de promouvoir le développement économique de celles-ci.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Ferron, L. Tran, A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: LAC / 2010 / 37279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127221/92.

(100144479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Classis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 66.852.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 2 septembre 2010 que:

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Fabio Gera, ayant comme adresse 200, Corso Francia I-00191 Roma Italy, en sa qualité d'administrateur.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur révoqué, Arnaud Bezzina, ayant comme adresse professionnelle 81/83 Zone d'activités de Capellen L-8308 Capellen. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127187/16.

(100145112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010127206/16.

(100145110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Eurohold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.699.

En date du 30 août 2010, Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Commissaire de la société Eurohold S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 130 699.

Alter Domus, mandaté par le démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127209/13.

(100145145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

European Commodity Clearing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.195.

—
AUSZUG

Die alleinige Gesellschafterin hat gemäß Beschluss vom 25. Juni 2010 beschlossen:

Pricewaterhouse Coopers, Société à responsabilité limitée, mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 65.477,

wird als Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2010 ernannt. Das Mandat endet anlässlich der Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. September 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010127210/16.

(100144982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Fipoluc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.098.

—
Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010127222/11.

(100144875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 286.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.017.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010127230/10.

(100145077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Nautilus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.505.

—
En date du 27 avril 2010 et avec effet au 30 avril 2010, Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant de la société Nautilus Investments S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111 505.

Alter Domus, mandaté par le démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127339/14.

(100144998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.
